



À l'attention des élu(e)s du bassin Loire-amont

Objet : courrier de soutien au SDAGE Loire-Bretagne

Mesdames et Messieurs les élu(e)s du bassin Loire-amont,

Notre association Frane a pris l'initiative de ce courrier cosigné par plusieurs associations de protection de la nature, s'inscrivant dans le mouvement France Nature Environnement (FNE), à l'occasion de la révision du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). Notre compétence géographique étant l'Auvergne et les départements limitrophes, c'est plus particulièrement le bassin Loire-amont qui concerne Frane et ses associations partenaires¹.

Le projet de SDAGE a été arrêté par le Comité de Bassin le 14 octobre 2020 après de longues discussions entre les membres du Comité, membres qui représentent tous les usagers et usages de l'eau. Les phases de consultation sont donc ouvertes permettant l'expression de toutes les sensibilités.

Le SDAGE doit planifier et définir les dispositions nécessaires pour prévenir toute détérioration et assurer l'amélioration de l'état des eaux et des milieux aquatiques. Ce travail a pris en compte la nouvelle donne imposée par le changement climatique qui se fait déjà sentir sur la disposition de la ressource et qui nécessairement impactera les pratiques et usages futurs.

Nous sommes membres du Comité de Bassin Loire-Bretagne et à ce titre, nous nous permettons d'exposer nos positions pour que ce Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux reste ce qu'il doit être : un document de planification, pour assurer la préservation des milieux aquatiques et la conciliation raisonnée des différents usages de l'eau, en qualité et en quantité, pour chaque cours d'eau, plan d'eau, nappe souterraine, source de cette précieuse ressource.

La conciliation des usages multiples (dans le cadre de la loi) face aux tensions grandissantes devient complexe et nécessite échanges, discussions et écoute de tous afin de trouver des solutions collectives à des échelles territoriales cohérentes. Cela nécessite également d'adapter des pratiques et les usages et surtout de ne pas rester enfermés dans des solutions qui peuvent s'avérer contre productives à long terme.

L'élaboration du SDAGE a engagé cette recherche de compromis et d'équilibre entre les différents points de vue et attentes pour arrêter un document qui définit le cadre nécessaire à une cohérence à l'échelle du bassin.

Pour cela nous défendons le processus et le projet de SDAGE ainsi arrêté qui doit traduire la nécessaire solidarité amont-aval.

Nous voudrions revenir sur la question spécifique de la création de nouvelles retenues **en espace rural**, question qui revient de manière prégnante dans l'actualité. Elles sont souvent demandées par les acteurs notamment agricoles. Rappelons ici que le SDAGE n'interdit pas la création de retenues (ni l'irrigation), mais il l'encadre en fonction des caractéristiques de masses d'eau concernées.

¹ Pour partie, ce courrier reprend des éléments de la tribune intitulée « Stocker les eaux de pluie dans des retenues est un non-sens » et publiée par Christian Amblard dans le journal Le Monde en date du 31 août 2020.



La demande pour cette solution technique face au changement climatique repose sur l'appréciation rapide que les précipitations qui tombent en automne et en hiver sont inutiles et perdues, et donc qu'il faut les stocker. Au vu des effets déjà sensibles du changement climatique, on peut comprendre cette réaction qui veut répondre à la nécessité d'améliorer l'accès à l'eau en été.

Mais cette vision, qui semble de bon sens à court terme n'est en réalité souvent **qu'une « fausse bonne idée »** sur le long terme.

Les fausses solutions des décennies passées doivent servir de leçon : créer des retenues pour lutter contre la sécheresse est une proposition inefficace, contraire à l'intérêt général à long terme et à celui des agriculteurs en particulier. Ce ne peut être qu'un palliatif de court terme.

En effet plusieurs points sont à considérer.

- Les retenues augmentent la température de l'eau ce qui contribue à l'évaporation et à la dégradation de la biodiversité.
- Ces retenues sont le fait de cours d'eaux barrés ou de trous creusés dans le sol, allant de quelques hectares à plusieurs dizaines. Les remplir avec l'eau des nappes souterraines ou des rivières relève du même raisonnement simpliste. La ressource souterraine utile à tous les écosystèmes se retrouve en surface, soumise à l'évaporation et à la pollution, pour le seul bénéfice de quelques-uns.
- Ces barrages ou les « bassines » assèchent les secteurs situés à leur aval et ainsi détruisent les écosystèmes, notamment les agro-écosystèmes, autour des rivières.
- En établissant un barrage, une digue, un réservoir, on détruit, en les noyant, les zones humides qui se retrouvent immergées et asphyxiées alors qu'elles jouaient le rôle d'éponge très utile, en stockant l'eau en période humide et en la restituant en période sèche.
- Ils se remplissent de sédiments et avec le temps deviennent moins efficaces.

Stocker l'eau : oui, mais pas n'importe comment.

C'est un problème complexe : on ne résoudra pas la sécurisation de l'accès à la ressource par des « recettes techniques » univoques. Il semble nécessaire d'intervenir à plusieurs niveaux et échelles complémentaires notamment, pour l'espace rural, au niveau de la gestion de l'espace et des pratiques agricoles. Il nous semble aussi important de n'accorder confiance qu'à des projets collectifs mûrement réfléchis. Trop souvent la cumulation d'initiatives privées, isolées, a eu des effets négatifs ; à contrario on peut citer par exemple les actions menées collectivement par le GVA Pleaux Mauriac pour sécuriser l'approvisionnement en eau et l'affouragement en moyenne montagne dans le Cantal, sur le bassin Adour Garonne.



À ce titre nous soutenons l'idée qu'il faut d'abord **retenir** le plus possible l'eau sur les territoires, en agissant sur plusieurs leviers :

→ Favoriser les stockages naturels

Quand on parle de « stockage » de l'eau on pense souvent à « retenues » en oubliant la multitude de solutions naturelles que l'on peut encourager.

- La pluie et la neige qui tombent en automne/hiver ne sont pas inutiles ni perdues. Bien au contraire, l'eau qui s'infiltre et réalimente les nappes dans le sous-sol est beaucoup plus utile pour l'ensemble des utilisateurs et, notamment, pour les agro-écosystèmes, que l'eau stockée dans des retenues qui ne servira qu'à irriguer les cultures de quelques exploitations en aval et donc une part infime des terres agricoles, surtout sur les bassins amont.

Certains prétendent que nous ne stockons en France que 1,5% de l'eau de pluie. C'est négliger, ignorer **l'eau stockée naturellement**. Certes, de façon moins spectaculaire mais efficace :

- Préserver réellement les zones humides : qu'elles soient en tête de bassin ou le long du réseau hydrographique; elles constituent de remarquables réservoirs qui ralentissent les ruissellements et rendent leur eau tout au long de l'année. Elles contribuent en outre au stockage du carbone et à la préservation de la biodiversité. **Nous pensons qu'en la matière il faut aller plus loin en accélérant le recensement et la préservation des zones humides : trop de tourbières, trop de marais, de sagnes ou narses dédaignés doivent être préservés.** Certaines peuvent même être restaurés pour les rendre plus efficaces (et augmenter le stockage du carbone). Il convient donc d'arrêter le drainage des zones humides qui conduit à une évacuation rapide des eaux vers l'aval sans aucun bénéfice pour les sols, et d'arrêter également leur immersion car on a vu trop souvent des bassines créées précisément sur ces zones.

- Limiter les ruissellements ; ne pas travailler les terres dans le sens de la pente, et ainsi éviter de favoriser le ruissellement et le lessivage des terres.

- Les nappes alluviales : c'est là que sont les plus importantes capacités de stockage, à condition que l'on sache les « entretenir ». Un mètre-cube d'alluvions du lit majeur de l'Allier contient en moyenne 180 litres d'eau, et jusqu'à 300 litres en fonction de la qualité de la dynamique fluviale. D'eau pure, filtrée, fraîche, qui réalimente le lit mineur en période d'étiage. Ce lit majeur peut mesurer plusieurs kilomètres de large, parfois sur plusieurs dizaines de mètres d'épaisseur. Multipliez par la longueur du cours d'eau accompagné par cette nappe phréatique et comparez avec la capacité de retenue de Naussac. Ces capacités de stockage sont bien au-delà des 1,5% évoqués ci-dessus. Préserver, retrouver la dynamique fluviale augmente les capacités de stockage. Ces réserves souterraines ne sont pas sujettes à l'évaporation et ne réchauffent pas la température de l'eau.

→ Favoriser l'infiltration

- Ralentir le ruissellement par des haies, des structures paysagères ou une adaptation du parcellaire et des modes de cultures contribuent fortement à l'infiltration de l'eau et la recharge des nappes (tout en ayant un effet climatique et pédologique positif).

- Replanter des arbres et des haies. Ce sont des éléments essentiels dans la régulation du climat local, notamment pour limiter les pertes d'eau par évaporation et pour favoriser les infiltrations dans les nappes. Il faut développer l'agroforesterie de toute urgence.

- Désimpermabiliser les surfaces, même en milieu rural, quand leur usage le permet. Réduire les tassements de sols agricoles qui s'imperméabilisent.



→ Limiter l'évaporation

- les retenues d'eau superficielles subissent une très forte évaporation en période de fortes chaleurs et conduisent ainsi à une perte importante de la ressource en eau².

→ Augmenter la capacité de rétention par les sols agricoles

- Encourager la transition vers l'agro-écologie.
- Les sols peuvent également stocker une grande quantité d'eau à condition qu'ils contiennent une forte proportion de matière humique, ainsi que des communautés microbiennes, une macroflore et une macrofaune développées et vivantes. L'adaptation des pratiques agronomiques contribue à stocker l'eau : substituer à la fertilisation chimique une fertilisation organique et adapter des mélanges cultivés afin d'augmenter le complexe argilo-humique des sols, et ainsi, leur capacité en rétention en eau.
 - Ne plus avoir de sols nus en hiver.
 - Privilégier les variétés végétales et les races animales adaptées à l'évolution de nos conditions environnementales. Continuer les recherches variétales en ce sens. En cela, la sauvegarde de la biodiversité agricole est essentielle. On peut évoquer également toutes les recherches agronomiques qui se font autour des mélanges culturaux et de l'amélioration des fourrages pour une meilleure sécurisation vis-à-vis de la sécheresse.

→ Optimiser les consommations liées à l'agriculture

- Seulement 6% des terres agricoles sont équipées pour leur irrigation ; qui plus est, le système d'irrigation retenu en France est presque toujours l'aspersion, qui est le procédé le moins économe en eau puisqu'il favorise l'évaporation et la dispersion par le vent. Ces retenues n'irrigueront que les cultures de quelques exploitations de taille importante, notamment les maïsiculteurs. En particulier, ces retenues n'apporteront rien à la très grande majorité des éleveurs de notre région.
 - En outre il est à craindre que la construction de retenues n'aggrave la vulnérabilité de l'agriculture vis-à-vis de la ressource en eau en empêchant la transition vers une agriculture résiliente et responsable, économe en eau. Sur ce point, l'exemple local du barrage de la Sep est éloquent³.
 - La diversification des productions agricoles permet également de mieux répartir les besoins en eau des cultures en fonction des aléas.

² Des études récentes (Friedrich 2018, Habets & Molénat 2018) montrent que les pertes par évaporation sur les lacs de l'ouest américain varient de 20 à 60 % des flux entrants.

³ **Barrage de la SEP**, affluent de la MORGE, sur la commune de St-Hilaire-la-Croix (63) : 4,7 milliers de m³, 33 ha ; coût : 7,6 millions d'€ gaspillés puisqu'en 2019 et 2020, sa fonction de soutien d'étiage de la Morge a été réduite à néant : il était à sec. Il aurait dû permettre l'irrigation des cultures sur 2 000 ha et 28 communes de Limagne. Les 200 cultivateurs reliés au barrage ont pleuré leur belle eau perdue. Et pourtant, au début des années 1990, jusqu'à la fin des travaux en 1994, toutes les associations de défense de la nature et de l'environnement du Puy de Dôme et de l'Allier se sont mobilisées pour dénoncer le projet.



Notre implication ne s'arrête pas là : nos associations de protection de la nature et de l'environnement n'ont pas manqué de lutter contre les atteintes à la dynamique fluviale influençant directement les nappes d'accompagnement des rivières et fleuves qui représentent pourtant les principales sources d'approvisionnement en eau de notre région. Ces atteintes sont conséquences de mauvais choix techniques lors d'implantations d'infrastructures lourdes. En témoigne le combat pour que le contournement Sud-Ouest de Vichy épargne le val d'Allier⁴. Sur ce point aussi, le SDAGE doit être renforcé pour que des solutions alternatives, largement utilisées ailleurs, épargnent les nappes aquifères liées aux cours d'eau, et nous comptons sur les élus du bassin pour que cet aspect méconnu de la défense de la ressource en eau soit dorénavant mieux pris en compte.

Au-delà des actions précitées il conviendra aussi d'accompagner économiquement l'ensemble des usagers et notamment les agriculteurs pour aller dans le sens des transitions nécessaires.

Soyez assurés, Mesdames et Messieurs les élu(e)s, de notre sincère volonté d'améliorer avec vous les conditions environnementales pour les générations qui nous succéderont.

Pour Frane
Marc SAUMUREAU, Président

Pour PREVA
Jacky MASSY, Président

Pour l'Association H2O sans Frontières
Jean-Pierre WAUQUIER, Président

Pour l'Association Protectrice du Saumon
Louis SAUVADET, Président

Pour le CEN Auvergne
Eliane AUBERGER, Présidente

Pour UFC-Que-Choisir Auvergne
Rhônes-Alpes
Alain SANITAS, Président

⁴ **Communiqué FNE (extraits)** : « Dans le lit majeur de l'Allier. Route de 18 km dont 4 km de remblai en zone inondable et pont de franchissement de l'Allier sur la commune de St-Yorre. Le « Notre-Dame des Landes » auvergnat. Destruction de 52 ha de zone de dynamique fluviale intense de l'Allier, l'une des dernières grandes rivières sauvages d'Europe occidentale. Destruction d'une zone humide de 5 ha. Tracé situé dans le site Natura 2000 « Val d'Allier Sud », dans plusieurs ZNIEFF, dans un périmètre de protection de l'alimentation en eau potable déclaré d'utilité publique et à proximité immédiate de plusieurs sources d'eaux minérales (Vichy St-Yorre). Hors zone inondable, 25 ha de défrichement dans les massifs forestiers. Pétitionnaire : Conseil général de l'Allier. Coût : 68,64 M€. Annulation de la première autorisation des Préfets Allier et Puy-de-Dôme du 11-10-2011 pour absence de détermination de mesures compensatoires et insuffisance des études faune / flore / zones humides (T.A. de Clermont-Fd, 30-10- 2012, FRANE c. Préfets de région Auvergne, du Puy-de-Dôme de l'Allier, n° 1200404). Rejet de la plainte communautaire FRANE et FAN (Fédération Allier Nature) contre l'autorisation. Décision de rejet de la Commission européenne du 18-12- 2013. Rejets du recours en référé et du recours en annulation contre la seconde autorisation des Préfets Allier et Puy-de-Dôme du 25-10- 2013 (T.A. de Clermont-Fd, ord. 18-06- 2014, FRANE et FAN, n° 1400994 ; T.A. de Clermont-Ferrand, 7-11- 2014, FRANE et FAN Préfets de Région Auvergne, Puy-de-Dôme et Allier, n°1400148). Le second jugement condamne les associations à verser 1 500 € de frais de procédure au CG de l'Allier. Ni l'État, ni le CG n'avaient été condamnés à de tels frais par le premier jugement ».

Frane

23 rue René Brut
63 110 Beaumont

PREVA

Mairie de Mozac
Rue de l'Hôtel de ville
63 200 Mozac

**Association H2O
sans Frontières**

27 Rue de la Garde
63 110 Beaumont

**Association Protectrice
du Saumon**

4 rue de la Chapelle
63 130 Royat

CEN Auvergne

Rue Léon Versepuy
63 200 Riom

**UFC Que Choisir
Auvergne-Rhône-Alpes**

1 rue Sébastien Gryphe
69 007 Lyon